

## COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN



La France est confrontée à une crise sanitaire d'une ampleur et d'une gravité exceptionnelles. Notre Région des Hauts-de-France est particulièrement atteinte.

Conscients que la préservation de la santé des Français est un impératif absolu, les partenaires sociaux des Hauts-de-France (CFDT- CFE CGC - CFTC pour les organisations syndicales – CPME-MEDF-U2P pour les organisations patronales) se sont réunis le 25 mars 2020 pour confronter leurs analyses sur cette situation et ses conséquences.

Nous, partenaires sociaux des Hauts-de-France tenons avant tout à exprimer notre soutien et notre solidarité à tous ceux qui sont touchés par la maladie dans notre Région. Nous exprimons également notre reconnaissance à l'ensemble des équipes soignantes qui, souvent dans des conditions très difficiles, se battent sans concession pour faire reculer la maladie. Enfin, Nous saluons l'engagement des travailleurs, des agents publics, des employeurs et chefs d'entreprise qui travaillent pour assurer une continuité de service.

La crise sanitaire que nous traversons aujourd'hui ne sera pas sans conséquences sur la santé économique de notre Région. Nous devons œuvrer pour éviter qu'à la crise sanitaire ne succède une crise économique et sociale de grande ampleur. C'est pourquoi nous souhaitons que les entreprises, en dialogue avec les salariés, puissent trouver à chaque fois que possible les solutions pour maintenir ou retrouver le moment venu l'activité.

En concertation avec les salariés et leurs représentants, nous demandons que les entreprises adaptent dans le respect des mesures en vigueur leur environnement de travail en mettant en place les mesures organisationnelles, collectives et individuelles qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire de tous : la protection de la santé des travailleurs et des employeurs sur le lieu de travail doit être un impératif absolu.

Le risque sanitaire, la protection des salariés, la nécessité de maintenir les activités essentielles et de sauvegarder les emplois doivent trouver des réponses adaptées qui ne pourront se construire que par le dialogue. C'est pourquoi les partenaires sociaux appellent les acteurs de l'entreprise à se saisir du dialogue social comme outil et à privilégier l'accord d'entreprise ou l'accord de branche partout où cela est possible.

Les partenaires sociaux des Hauts-de-France ont décidé de se retrouver régulièrement pour faire le point sur l'évolution de la situation.